

NOTE DE RENTRÉE SCOLAIRE 2025-2026

Escaldes-Engordany
Tél : 822 656
frmesc@educand.ad

Organisation de l'école

Les enfants accueillis à l'école doivent être en bon état de santé et de propreté (savoir demander à aller au WC).

L'inscription des élèves à l'école maternelle engage les familles à assurer une fréquentation scolaire régulière pour leurs enfants et à les faire arriver à l'heure.

L'accès à l'école est strictement interdit à toute personne non autorisée.

Horaires :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8.45 - 12.30 h	8.45 - 12.30 h	8.45 - 12 h	8.45 - 12.30 h	8.45 - 12.30 h
14.15 - 17 h	14.15 - 17 h		14.15 - 17 h	14.15 - 16 h

Attention : Nous fermons les portes à 9h05.

Récréations : 11h-11h30 (10h30-11h le mercredi) – 15h30-16h ou 16h00-16h30 (sauf vendredi après-midi) dans la cour de récréation de l'école maternelle.

Fin des cours :

Aucun enfant ne peut quitter seul l'école. Il doit être accompagné d'un adulte. Vous veillerez à être **ponctuels** au moment de la sortie des élèves. Les personnes habilitées à venir chercher votre enfant doivent avoir une pièce d'identité sur eux qui pourra leur être demandée. Vous veillerez à bien **noter le nom et le prénom des personnes habilitées** sur la fiche de renseignements et à nous fournir une photocopie de leurs pièces d'identité.

Bus et garderie :

À partir de 16h50, le personnel du transport scolaire ou de garderie est autorisé à entrer dans l'école pour récupérer les enfants qui bénéficient de ces services.

Sac à dos :

On vous rappelle que les enfants doivent avoir un cartable/sac à dos assez grand (38cmx30cm) pour ranger les couvertures, classeurs et autres documents de grandes dimensions.

Communication parents/école

Une bonne communication entre l'École et les familles est essentielle.

Un cahier de correspondance est établi à cet effet. Nous vous demandons de **signer systématiquement les notes afin de nous assurer que l'information vous est parvenue**.

L'école communique également sur moddle et educartable.

Les familles peuvent également contacter l'école par téléphone et educartable si besoin.

Nous vous prions de nous avertir si vous ne recevez pas de communication de l'école.

Pour toute information concernant la scolarité de votre enfant, nous vous invitons à prendre rendez-vous avec l'enseignant de la classe ou, si nécessaire, avec la Directrice de l'école.

Pensez à **signaler tout changement concernant votre enfant** (cantine, garderie, téléphone, mail etc...)

Réunions parents/professeurs :

Notez qu'en début d'année, une **rencontre parents/professeurs**, pour chaque classe, permettra de présenter le fonctionnement de l'école et plus particulièrement de la classe et de répondre aux questions des parents.

Classe	10	12	13	14	17	26	27
Date :	11/09/2025	15/09/2025	15/09/2025	15/09/2025	11/09/2025	15/09/2025	15/09/2025
Heure :	17h15						

Santé :

L'inscription à l'école maternelle implique que votre enfant soit à jour au niveau des vaccinations obligatoires.

Toute maladie contagieuse d'un enfant doit être signalée immédiatement (un certificat médical sera demandé selon les cas pour la reprise de la classe surtout en cas de fièvre).

Chaque année, les **poux** s'invitent à l'école. Nous vous demandons donc de vérifier périodiquement la tête de vos enfants, de prévenir l'enseignant et bien sûr, dans l'intérêt de tous, de faire un traitement le plus rapidement possible.

Le personnel de l'école n'est pas habilité à administrer des médicaments aux enfants. Nous vous prions de demander au médecin de prévoir une posologie adaptée, hors temps scolaire.

Sauf : **allergie alimentaire ou autre, asthme, traitements en cours**, précaution particulière à prendre. Dans ces cas-là, un **Projet d'Accueil Individualisé** sera établi. Veuillez prévenir l'enseignant et/ou la Direction pour mettre en place ce PAI (projet d'accueil indiv)

Assurance scolaire et extra-scolaire :

Il faut souscrire une assurance scolaire et extra-scolaire. **Une attestation doit être fournie à l'école.**

Coopérative scolaire :

Le montant de la coopérative scolaire s'élève à **30 €** par élève et par année scolaire. La somme doit être remise en début d'année à l'enseignante de la classe. Nous vous prions de mettre l'argent dans une enveloppe au nom de l'enfant que vous collerez dans le cahier.

Règlement intérieur :

De façon générale, vous trouverez des informations plus complètes dans le règlement intérieur de l'école. Le règlement vous a été envoyé par mail et vous devrez signer l'acceptation de celui-ci sur une note dans le cahier de correspondance.

Goûters du matin :

Les maîtresses et collaboratrices préparent le goûter du matin. Nous vous demanderons une participation de 25€ par trimestre ou 75€ à l'année.

Calendrier scolaire

Le calendrier scolaire est unique pour toutes les écoles d'Andorre.

Rentrée	Mardi 09/09/2025 au matin	Vacances de Pâques	Du 27/03/2026 au soir au 13/04/2026 au matin
Vacances de Toussaint	Du 24/10/2025 au soir Au 03/11/2025 au matin	Fête du travail Fête St Miquel	01/05/2026 08/05/2026
Vacances de Noël	Du 19/12/2025 au soir au 07/01/2026 au matin	Vacances de Pentecôte	Du 22/05/2026 au soir au 01/06/2026 au matin
Vacances de Carnaval	Du 13/02/2026 au soir Au 23/02/2026 au matin	Fin d'année	Vendredi 3 juillet au soir

Bonne rentrée !